

E30X

[EN-STR-SECOUR]

Auteurs : Iwan Le Berre, Olivier Marcel, 10/2018

Vocation :

Les établissements recevant du public (ERP) sont classés selon la nature de leur exploitation, leur capacité d'accueil et leur destination au sommeil du public la nuit*.

Le rôle des ERP est ambivalent face aux risques côtiers. Situés en zone exposée, ils contribuent à la vulnérabilité du territoire ; hors zone exposée, ils participent à la réduction de la vulnérabilité, notamment en permettant l'accueil des personnes déplacées.

→ Plus le nombre d'ERP est élevé, plus l'enjeu humain diminue. Sauf si les ERP sont situés en zone exposée, auquel cas l'enjeu humain augmente !

* Arrêté du 25 juin 1980, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000020303557>

Source : GéoBretagne (SDIS29)

- **Source non identifiée dans les autres départements**
- Téléchargement des données ERP sur le site GéoBretagne.fr
- Entités ponctuelles
- Fréquence de mise à jour : non mentionnée. Téléchargement en 2018

Qualité de la donnée :

	faible	Moyen	Elevé
Fiabilité		X	
Pertinence			X

	faible	Moyen	Elevé
Compétences nécessaires	X		
Coût	X		

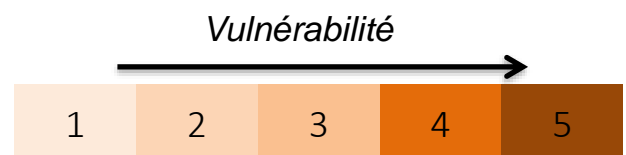
Protocole :

1. Sélection des ERP de la zone d'étude (CARLITTO)
2. Jointure spatiale avec le maillage CARLITTO (somme des capacité d'accueil par maille)

Remarque : la capacité d'accueil n'est pas systématiquement renseignée (51 sur 1337 non renseignés). La capacité d'accueil est alors codé par la valeur 1.

Méthode de discrétisation et calibrage :

- Calcul des quantiles à partir des valeurs min/max du jeu de données.



Remarque : lorsque les ERP sont situés en zone exposée, la vulnérabilité augmente !